

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt**, le **lundi 27 janvier à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mmes Roelandt, Bouclier, MM. Gascouin, Billard Patrick, Anckaert, Balais, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : M. Billard Pascal à M. Billard Patrick, Mme Bouillard à Mme Collibeaux, M. Frappy à M. Elisabeth et Mme Mourocq à Mme Desquesne

Excusés : MM. Mèche et Beauquesne

Absents : Mmes Blandeau, Morice et MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200127-20_02042-DE
Date de télétransmission : 03/02/2020
Date de réception préfecture : 03/02/2020

Nombre de délégués : - en exercice : 33 - présents : 23 - votants : 27	N° 11 / 7-5-2 Date de la convocation et d'affichage : 21 janvier 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : Attribution de subventions exceptionnelles aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au Club de l'amitié de Saint Germain du Crioult.

Les crédits nécessaires sont ouverts au compte 657362 du chapitre du 65.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 31 janvier 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

